

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 portant création du Diplôme Interuniversitaire CHIRURGIE ORTHOGNATHIQUE modifié par l'arrêté du 03 juillet 2018,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire CHIRURGIE ORTHOGNATHIQUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur GOUDOT Patrick (PU-PH) - PARIS ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Chloé BERTOLUS (PU-PH) - PARIS

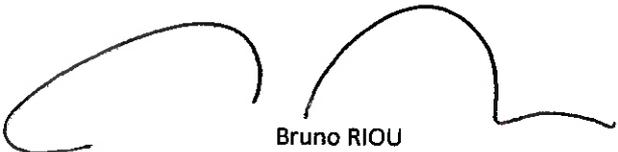
Docteur Thomas SCHOUMAN (MCU-PH) - PARIS

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 04 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

  
Bruno RIOU